

## Appel à Propositions de Projet de la Facilité Investissements pour l'emploi Création d'emplois et protection sociale

La Facilité **Investissements pour l'emploi** (IFE) est un mécanisme d'investissement créé par la **KfW Banque de Développement** dans le cadre de l'Initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste » du **ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement** (BMZ). L'Initiative spéciale opère sous la marque **Invest for Jobs**. L'objectif de l'Initiative spéciale consiste à créer, en coopération avec les entreprises, jusqu'à 100 000 emplois de qualité et à améliorer les conditions de travail, ainsi que la protection sociale dans ses huit pays partenaires africains : Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Maroc, Rwanda, Sénégal et Tunisie.

**L'IFE assure le cofinancement de projets d'investissement à fort impact sur la création d'emplois et le renforcement de la protection sociale.** Le 27 janvier 2025, la Facilité IFE lancera un Appel à propositions de projets au Maroc. Les entreprises privées ainsi que les entités publiques et les organisations à but non lucratif sont invitées à soumettre des propositions d'investissement. Les propositions reçues avant le 28 février 2025 bénéficieront d'une évaluation précoce. La Facilité octroi des subventions allant de 650 000 à 10 millions d'euros par projet pour le volet création d'emplois, sachant que la préférence sera accordée aux projets combinant la création d'emplois et des mesures de protection sociale, telles que :



- Les projets qui permettent aux employés et à leurs familles d'accéder à des prestations de protection sociale allant au-delà des exigences minimales légales (par exemple, une assurance maladie ou accident supplémentaire, des régimes de retraite ou d'autres mesures de protection sociale offertes par l'employeur).
- Les projets qui formalisent le statut des travailleurs en situation d'emploi informel.
- Les projets qui contribuent à la promotion de l'emploi des femmes ou à la transition socialement équitable vers une économie respectueuse du climat.

**Outre la demande de subvention, les porteurs de projets d'investissement auront la possibilité de demander un cofinancement temporaire de l'IFE en vue de la mise en place de mesures complémentaires de protection sociale offertes aux salariés et à leurs familles. Les mesures suivantes ou une combinaison de celles-ci sont éligibles :**

- Contributions à l'amélioration de la protection sociale des employés existants et nouveaux, telles que des assurances maladie, chômage et accident supplémentaires ou nouvelles, des régimes de retraite, etc.
- Contributions à l'amélioration de la protection sociale des personnes qui ne sont pas officiellement employées par le candidat ou ses partenaires de consortium, mais qui entretiennent une relation commerciale avec ces entités (par exemple, les agents commerciaux indépendants, les chauffeurs routiers, les travailleurs saisonniers, etc.)
- Transformation des dispositifs informels existants (par exemple, fonds sociaux internes à l'entreprise) en un produit de protection sociale formalisé avec un prestataire réglementé.
- Coûts d'investissement pour d'autres mesures de protection sociale telles que les coûts de construction et d'équipement pour la mise en place d'un jardin d'enfants, de plateformes informatiques pour l'inscription et le placement des travailleurs informels (avec accès aux régimes de protection sociale), d'un centre de soins de santé, ou la conversion des lieux de travail dans le but de les rendre plus accessibles aux personnes handicapées.

## Des investissements à fort impact sur la création d'emplois.

### Les quatre catégories de projets éligibles

Catégorie 1 – Projets à but non lucratif (sans aucune génération de revenus ni par les entités du candidat chef de file ni par les membres du consortium – le cas échéant)	
Candidats éligibles	Départements ministériels et agences publiques ; Associations professionnelles (industrie, commerce, agriculture, etc.) ; Organisations gérant des zones industrielles ; ONG ; les fournisseurs de services d'infrastructure ; Entreprises du secteur privé
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets permettant la création d'emplois dans le secteur privé (les lettres d'intention doivent être fournies)</li> <li>Les projets ne génèrent pas de revenus</li> </ul>
Exemples de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'une route sans péage pour une zone industrielle</li> <li>Projets de formation (sans frais d'inscription)</li> </ul>
Subvention de l'IFE	<b>Jusqu'à 90 %</b> du coût total d'investissement du projet
Apport du candidat	Au moins 10 % du coût total d'investissement du projet

Catégorie 2 – Projets à but non lucratif (avec génération de revenus par les entités du candidat chef de file et/ou par les membres du consortium – le cas échéant)	
Candidats éligibles	Départements ministériels et agences publiques ; Associations professionnelles (industrie, commerce, agriculture, etc.) ; Organisations gérant des zones industrielles ; ONG ; les fournisseurs de services d'infrastructure ; Entreprises du secteur privé
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emplois soit au sein de l'entité candidate (dans le cas où le candidat est une entité commerciale privée) et/ou au sein d'entités privées tierces (des lettres d'intention doivent être fournies)</li> <li>Les projets génèrent des revenus, mais pas de distribution des bénéfices</li> </ul>
Exemples de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production d'énergie / transport d'énergie pour alimenter une zone industrielle</li> <li>Mise en place de centres accélérateurs / incubateurs</li> <li>Centres de formation professionnelle (avec frais d'inscription)</li> </ul>
Subvention de l'IFE	<b>Jusqu'à 75 %</b> du coût total d'investissement du projet
Apport du candidat	Au moins 25 % du coût total d'investissement du projet

Catégorie 3 – Projets à but lucratif (la majorité des nouveaux emplois sont créés au sein d'entités tierces)	
Candidats éligibles	Entreprises du secteur privé
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets créant des emplois au sein des entités du candidat et</li> <li>Au moins le même nombre d'emplois au sein d'entités tierces parties (des lettres d'intention doivent être fournies)</li> </ul>
Exemples de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'une usine pour fabriquer un nouveau dispositif médical et embauche par des entités tierces d'équipes de vente supplémentaires pour commercialiser et vendre le dispositif.</li> <li>Construction d'une usine de transformation alimentaire et embauche par une entité tierce de nouveaux employés pour produire des intrants pour l'usine.</li> </ul>
Subvention de l'IFE	<b>Jusqu'à 35 %</b> du coût total d'investissement du projet
Apport du candidat	Au moins 65 % du coût total d'investissement du projet

Catégorie 4 – Projets à but lucratif (la majorité des nouveaux emplois sont créés au sein de l'entité/des entités du candidat)	
Candidats éligibles	Entreprises du secteur privé
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets créant des emplois principalement dans les entités du candidat</li> <li>Des lettres d'intention doivent être fournies pour les emplois dans les entités tierces</li> </ul>
Exemples de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expansion d'une installation de traitement existante</li> <li>Investissement dans un projet en amont ou en aval</li> </ul>
Subvention de l'IFE	<b>Jusqu'à 25 %</b> du coût total d'investissement du projet
Apport du candidat	Au moins 75 % du coût total d'investissement du projet

## Candidats éligibles

L'appel à projets est ouvert aux candidats qui présentent leur candidature soit en tant qu'**entité individuelle**, soit dans le cadre d'un **consortium** de plusieurs entités. Les candidats **doivent** remplir les conditions suivantes :

Candidats individuels	Le candidat individuel doit être une entité légale distincte <b>enregistrée au Maroc</b> . Sa forme juridique exacte doit être indiquée clairement dans le formulaire de candidature.
	Le candidat individuel doit être enregistré et exercer ses activités conformément à toutes les licences requises pour son secteur d'activité.
	Le candidat individuel doit être en activité depuis au moins 3 années. À l'exception des entités récemment enregistrées <b>au Maroc</b> , qui sont des entités détenues par un candidat individuel. Dans ce cas, les actionnaires respectifs de cette nouvelle entité doivent avoir exercé leurs activités pendant au moins trois ans au moment de la soumission de la note conceptuelle.

<b>Consortiums</b>	<p>Le groupement (consortium) doit nommer un candidat chef de file parmi ses membres ; Les responsabilités du chef de file sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité concernant la qualité et la véracité des informations fournies dans la note conceptuelle.</li> <li>• Dans le cas où la proposition de projet est sélectionnée, d'une demande acceptée, le chef de file sera amené à signer la convention de subvention avec l'IFE. Le chef de file doit donc être la principale partie prenante qui mettra en œuvre le projet et sera responsable de son exécution complète.</li> </ul>
	<p>Tous les membres du consortium doivent être des entités juridiques distinctes enregistrées en Afrique ou dans l'UE/AELE. Le type exact de la forme juridique doit être indiqué dans le formulaire de candidature. Les entités enregistrées en dehors du <b>Maroc</b>, de l'UE/AELE ou de l'Afrique ne sont pas éligibles.</p>
	<p>Le chef de file et les membres du consortium doivent tous être en activité depuis au moins 3 ans au moment de la soumission de la proposition de projet. À l'exception des entités récemment enregistrées au <b>Maroc</b>, qui sont des entités détenues par l'un des membres du consortium. Dans ce cas, les actionnaires respectifs de cette nouvelle entité doivent avoir exercé leurs activités pendant au moins trois ans au moment de la soumission de la note conceptuelle.</p>
	<p>Au moins un membre du consortium doit être enregistré et doit exercer ses activités conformément à toutes les licences requises pour son secteur d'activités au <b>Maroc</b>.</p>

### Les types d'activité pouvant bénéficier de la subvention

La subvention de l'IFE s'applique uniquement aux aspects liés à la phase d'investissement d'un projet. La subvention de l'IFE peut être utilisée pour la construction (mais pas pour les projets immobiliers) ou les immobilisations (machines ou équipements), avec un soutien limité à d'autres activités. En outre, les candidats doivent démontrer que la phase d'investissement de leur projet proposé, par exemple le début de la construction, doit être lancé au plus tard 12 mois et que tous les investissements peuvent être achevés au plus tard 30 mois après la signature de la convention de subvention. L'IFE se réserve le droit d'annuler un financement engagé, au cas où cette condition ne serait pas remplie.

### Montant de la subvention

Les subventions proposées par l'IFE vont de **650 000 euros à 10 millions d'euros** par projet. Le candidat (candidat individuel ou consortium) doit apporter sa propre contribution financière aux dépenses globales du projet dans la proportion requise. Le montant spécifique de la subvention accordée dépend des capacités financières du candidat et de la catégorie du projet. Les candidats doivent prouver que toutes les sources de financement raisonnables ont été explorées, mais qu'il subsiste un déficit de financement. **Les décaissements de l'IFE sont effectués pendant la phase d'investissement** sous réserve de la réalisation d'étapes prédéfinies.

## Fonds supplémentaires pour les mesures de protection sociale

Le tableau suivant donne un aperçu des conditions clés que la composante protection sociale de chaque projet proposé doit remplir pour être éligible.

Objet	Description des conditions clés
Conditions générales	<p>Pour la considération des mesures de protection sociale, les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les candidats doivent avoir rempli toutes les conditions générales d'éligibilité</li> <li>• Les candidats doivent avoir une composante de création d'emploi éligible</li> </ul>
Localisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les projets cofinancés par l'IFE doivent se dérouler entièrement <b>au Maroc</b>.</li> <li>• La composante protection sociale du projet doit également se dérouler <b>au Maroc</b>.</li> </ul>
Bénéficiaires	<p>Les personnes suivantes peuvent être considérées comme bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les employés existants ou nouveaux (ces derniers résultant de la composante « création d'emplois »),</li> <li>• Les membres de la famille des employés actuels ou nouveaux,</li> <li>• Les personnes qui ont une relation professionnelle avec le candidat, mais qui ne sont pas officiellement employées.</li> </ul>
Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures de protection sociale dépassant les exigences minimales obligatoires, qui sont déjà mises en œuvre par le candidat, recevront des points de bonification, mais ne sont pas éligibles à un soutien financier.</li> <li>• Les candidats doivent prouver que : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les mesures vont au-delà des exigences minimales obligatoires nationales,</li> <li>○ Les mesures se poursuivront au-delà de la période de cofinancement (preuve de durabilité).</li> </ul> </li> <li>• Les mesures sont ouvertes à tous les employés du candidat ou du groupe cible spécifique envisagé. Les candidats s'engagent à contrôler les mesures de protection sociale et à présenter un rapport trimestriel à ce sujet.</li> <li>• Le cofinancement de produits d'assurance, de régimes de retraite ou autres, ne sera accordé qu'a posteriori, c'est-à-dire sur présentation de pièces justificatives.</li> </ul>

## Volume des subventions dédiées aux mesures de protection sociale

L'IFE offre un cofinancement additionnel aux candidats en vue de déployer des mesures de protection sociale supplémentaires, qui vont au-delà des exigences minimales obligatoires. Les conditions suivantes s'appliquent :

- La subvention totale maximale réservée à la composante protection sociale ne peut excéder 70 % de la subvention accordée pour la composante création d'emplois, acceptée par l'IFE.
- Le montant de cette subvention est indépendant de la catégorie de projet du volet création d'emplois.
- Les coûts des mesures de protection sociale peuvent être cofinancés :
  - Jusqu'à hauteur de 30% pour les produits d'assurance / régimes de retraite, etc., qui sont cofinancés par le(s) candidat(s) et les bénéficiaires finaux (c'est-à-dire les employés ou autres personnes en relation professionnelle avec le candidat, mais qui ne sont pas formellement employées) ; le cofinancement de l'IFE doit bénéficier de manière égale à l'employeur et au bénéficiaire.
  - Jusqu'à 50 % pour les produits d'assurance / régimes de retraite, etc. financés par le(s) candidats(s) uniquement ;
  - Jusqu'à 75 % des coûts d'investissement de toute mesure ponctuelle de protection sociale, l'accent étant mis sur les dépenses d'investissement. Le montant minimum de cofinancement est de 50 000 EUR.

## Processus de soumission de candidature et de sélection

La sélection des projets est effectuée par l'IFE à travers un processus de demande de subvention compétitif, objectif et équitable comportant deux étapes.

**Première étape : L'Appel à propositions de projets** invite les candidats à soumettre des notes conceptuelles. Après vérification de l'éligibilité, les notes conceptuelles sont évaluées et les plus prometteuses sont classées sur la base de critères d'évaluation qualitatifs et d'indicateurs clés de performance (ICP), liés au nombre d'emplois décents créés, à l'amélioration des conditions de travail pour les employés existants, aux avantages sociaux qui vont au-delà du minimum légal, etc.

**Deuxième étape :** Les candidats présélectionnés sont invités à élaborer une proposition détaillée de leur projet. Les propositions de projet détaillées reçues font l'objet d'un processus de **vérification diligente (due diligence)**, qui peut également impliquer une visite sur place. Si l'IFE approuve un projet, elle propose au demandeur (entité individuelle ou consortium) une convention pour le montant de la subvention déterminé lors du processus d'évaluation.

**La condition de l'additionnalité :** La subvention de l'IFE doit être nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Le candidat doit démontrer qu'il a essayé, sans succès, d'obtenir les fonds requis.

Pour plus de détails sur les critères d'éligibilité de l'IFE, veuillez consulter le **Guide d'instructions pour les candidats** de l'IFE qui est publié dans le **Centre de téléchargement** sur notre site web :

<https://invest-for-jobs.com/fr/centre-de-telechargement>

Un **service d'assistance (Helpdesk)** sera disponible pendant la durée de l'appel. Il offrira aux candidats potentiels une assistance pour les questions liées au processus de candidature et au financement des dispositifs de protection sociale. Ce service d'assistance pourra être contacté à l'adresse suivante :

[assistance-ife@invest-for-jobs.com](mailto:assistance-ife@invest-for-jobs.com)

## Informations supplémentaires et webinaires

Quatre webinaires en français seront organisés pendant la durée de l'appel à propositions. Les candidats potentiels obtiendront des informations approfondies sur les objectifs de ce fonds, ses conditions, les étapes et modalités de participation, ainsi que la plateforme de soumission. Les webinaires auront lieu le **5 février, le 19 février, le 19 mars et le 2 avril 2025**. Pour recevoir le lien, veuillez écrire à : [cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com](mailto:cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com)

Pour plus d'informations sur la Facilité Investissements pour l'emploi : <https://invest-for-jobs.com/ife>

Pour des informations générales et d'autres offres de soutien par l'Initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste » : <https://invest-for-jobs.com>

**Pour les questions concernant l'Appel à propositions de projets au Maroc :**  
[cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com](mailto:cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com)